

Article 4 : Le conseil portuaire est composé de douze (12) membres.

Les représentants des professionnels sont désignés par le président du conseil d'administration, après consultation des organisations professionnelles concernées. Cette désignation vaut pour deux années calendaires (fin du mandat actuel 2 octobre 2020).

Le mandat des membres du conseil portuaire expire de plein droit lorsqu'ils perdent la qualité ayant conduit à leur désignation.

Le mandat de la personne désignée pour remplacer un membre du conseil portuaire s'achève à la date où devait s'achever le mandat de ce dernier.

1	M. Jean-Paul LE CAILL	Directeur général du Port Autonome de Papeete	Président
2	M. Stéphane CHIN LOY (Suppléant : M. Clet WONG)	Représentant la Chambre de commerce et d'industrie, des services et des métiers	Membre
3	Mme Maeva SIU (Suppléant : M. Stéphane MERCADAL)	Représentant les consignataires et agents des navires	Membre
4	M. Enzo SILVESTRO (Suppléant : M. Jérôme LOUIS)	Représentant les acconiers	Membre
5	M. Ethode REY (Suppléant : Mme Patricia LICHON)	Représentant les armateurs locaux au commerce	Membre
6	M. Daniel SIU (Suppléant : M. Georges MOARII)	Représentant les armateurs locaux à la pêche	Membre
7	Mme Titaina SANNE-BOURNE (Suppléant : M. Enzo SILVESTRO)	Représentant les transitaires	Membre
8	M. Christophe ROBERT Capitaine de frégate (Suppléant : M. Willy SAVIGNY Lieutenant de vaisseau)	Commandant la base navale de Papeete	Membre
9	M. Richard MARIE (Suppléant : M. Didier MARTINEZ)	Directeur régional des douanes et droits indirects de Polynésie française	Membre
10	M. Charles-André MASSA (Suppléant : M. Simon ABI SAAB)	Administrateur en chef des affaires maritimes de Polynésie française	Membre
11	Mme Cathy ROCHETEAU (Suppléant : M. Charles TAPUTUARAI)	Directrice des affaires maritimes polynésiennes	Membre
12	M. Théodore TAIARUI (Suppléant : M. François DUCHECK)	Président du syndicat professionnel de la Station de pilotage « Te ara tai »	Membre